# 

* Date : 05-01-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004700213
* Author :

Tribunal de commerce de Bruxelles
En date du 22 décembre 2003 a été prononcée la faillite, sur citation, de la S.P.R.L. Bel-Mo, avenue de l'Héliport 32.92, 1000 Bruxelles-Ville.
Numéro d'entreprise : 0454.634.941.
Objet social : commerce de gros de véhicules automobiles.
Date de cessation des payements : 22 juin 2003.
Juge-commissaire : J.-P. Jansens.
Curateur : De Vulder, Frederik, rue de Suisse 35, 1060 Bruxelles-6.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue de la Régence 4, 1000 Bruxelles, dans le délai de trente jours à dater du prononcé du jugement.
Clôture du procès-verbal de vérification des créances : le mercredi 4 février 2004, à 14 heures, en la salle D.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, R. Tielemans.
(Pro deo)